REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

NOMBRE DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	8
	Votants
	11
DATE DE CONVOCATION	
21/04/15	
DATE D'AFFICHAGE	
30/04/15	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA

Séance du Mardi 28 Avril 2015

L'an deux mil quinze et le 28 Avril à vingt et une heures zéro minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

Présents:

Messieurs Bernard GOURSAUD, Alain REIGNER, Sébastien DENECHERE, Stéphane NIVETOUT, Michel ROBIN Mesdames Michelle GUILLAUME, Sandra GELEE, Armelle VIN

Absent avec pouvoir:

Michel ADAM pouvoir à Bernard GOURSAUD Cyril BRANDY pouvoir à Michelle GUILLAUME Jean-Louis TEXIER pouvoir à Michel ROBIN

Absent(s) excusé(s):

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Sandra GELEE

Séance de 21 heures :

1. INFORMATIONS DU MAIRE :

PRENOVATION MAIRIE:

- CHAUFFAGE : les travaux d'installation et de mise aux normes de la Salle des Séminaires et du Secrétariat de mairie sont terminés.
- RAVALEMENT FACADES : les travaux de la façade principale sont terminés. Reste à faire : façades de la salle des mariages, côté rue Jean Moulin et petite cour derrière le secrétariat.
- EGLISE : Sonnement de la cloche : des devis de restauration ont été demandés (en cours).
- F TRAVAUX VOIRIE : Suite à la demande de M. BRANDY concernant la réfection des caniveaux Rue de Saintonge. Le Maire informe que les travaux seront réalisés prochainement
- © CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) : La Préfecture de la Charente-Maritime nous a communiqué les informations suivantes : Les vacances de printemps et l'approche de la saison estivale conduisent à une augmentation notable des demandes de CNI et, par voie de conséquence, de leur délai de délivrance.

Afin d'anticiper vos interrogations, nous vous informons que <u>la mise à disposition de votre carte peut intervenir</u> dans un délai de l'ordre de 6 semaines.

- ▼ ELECTIONS REGIONALES: Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015
- ☞ STATION DE LAVAGE : Réunion prévue semaine prochaine pour la continuité des travaux.
- 2. SYMBA : Arrêté préfectoral du 4/03/2015 portant modification des statuts et extension des compétences du Syndicat Mixte pour la gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran : Suite à la dissolution du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) de la Région de Sonnac :
- a. Adhésion au SYMBA ou NON ?
- b. Contestation ou non de l'arrêté préfectoral devant le tribunal compétent.
- a. Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et donne les informations suivantes :

Avant la dissolution du SIA de Sonnac (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sonnac) la cotisation de la commune était de 180 €. En adhérant au Symba, le montant de la cotisation 2015 sera de 947 €. Le montant de la cotisation augmente cette année car il prend en compte la réalisation des travaux réalisés sur l'ensemble des communes adhérentes.

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au SYMBA.

b. Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, décident de contester l'arrêté préfectoral du 4/03/2015 et autorise le maire à déposer une requête auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

3. GITES COMMUNAUX: Location mensuelle: tarif

Par délibération du 1er septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier le prix des locations pour l'année 2015. Il convient de préciser pour les locations mensuelles : le coût de l'électricité au tarif en vigueur (relevé au compteur) en plus du montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition.

4. URBANISME : Instruction des autorisations d'urbanisme :

- a. Dénonciation de la convention entre la DDTM et la commune au 1er juillet 2015
- b. Instruction des autorisations d'urbanisme au service ADS de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge : convention

Suite au désengagement de l'État concernant l'instruction des permis de construire (assurée jusqu'au 1er juillet 2015 par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme au service ADS de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge à compter du 1er juillet prochain.

La CDC des Vals de Saintonge va instaurer à partir du 1er juillet 2015 des permanences dans les locaux de l'ancienne CDC DE MATHA le mardi de 9 h à 12 h (le calendrier des permanences est affiché sur le tableau municipal)

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré décide :

- D'autoriser la résiliation de la convention conclue entre la commune et l'État régissant les modalités de mise à disposition des services de la DDTM et confiant à ce service l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ;
- D'approuver la convention à passer avec la Communauté de Communes des Vals de Saintonge ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

5. FETES ET CEREMONIE: Noël 2015: choix et date du spectacle

Le Maire donne lecture de la proposition de spectacle qui a été faite et demande au conseil de fixer une date. Après délibération, le Conseil accepte la proposition et propose la date du Samedi 19 Décembre 2015 (Date à confirmer avec la troupe).

6. SECURITE: Vidéoprotection

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'État et du Département.

7. SECURITE : Extincteur : Révision du Marché

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé une étude pour réviser le contrat actuel d'entretien des extincteurs et l'équipement des nouvelles salles.

Suite aux différents échanges, le Conseil décide de demander une proposition commerciale supplémentaire et reporte la question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8. CONTENTIEUX: Affaire BISSIRIEX/Commune de Brie-sous-Matha

Suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Poitiers le 23/07/2014, l'affaire est renvoyée devant le Tribunal d'Instance de Saintes au titre de l'omission de statuer sur le bornage des parcelles cadastrées ZH 128, 132 et 133.

9. CONTENTIEUX: Affaire COMBEAU/Commune de Brie-sous-Matha

Le Maire donne lecture de l'ordonnance en date du 3 avril 2015 et informe le Conseil Municipal que la commune a présenté un mémoire d'appel devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 50.